



Centre Hospitalier Isarien – EPSM de l’Oise

LIVRET D’ACCUEIL DE LA PSYCHIATRIE INFANTO-JUVÉNILE



Sommaire

Introduction	4
1 - Présentation générale	5
2 - Qu'est-ce que la Psychiatrie Infanto-Juvénile	5
3 - Pour vous rendre au C.H.I.	6
Plan de localisation de la Psychiatrie Infanto-Juvénile sur le site de Fitz-James.	7
Carte des unités sectorielles et intersectorielles de la Psychiatrie Infanto Juvénile hors site de Fitz-James	8
4 - Les dispositifs de soins.	9
4-1 Les structures sans hébergement	9
Les soins ambulatoires	9
L'hospitalisation de jour	10
4-2 Les structures avec hébergement	10
L'unité d'hospitalisation temps plein	10
L'Accueil Familial Thérapeutique (AFT)	11
L'unité d'hospitalisation externalisée de Ronquerolles : Esterel	11
4-3 Autres dispositifs	11
Unité Fonctionnelle Mobile (UFM)	11
Équipe mobile de périnatalité (EMP)	12
L'unité d'enseignement	12
La psychiatrie de liaison en pédiatrie	12
5 - L'équipe pluriprofessionnelle	12
L'équipe médicale du pôle	12
L'équipe non médicale du pôle	12
Les personnels médico-techniques	12
6 - Formalités administratives	13
7 - Frais d'hospitalisation	13
8 - Vos droits	14

INTRODUCTION

L'hospitalisation est un moment important pour vous, pour votre enfant et il est essentiel que vous vous sentiez soutenus par nos équipes.

Nous nous engageons à vos côtés pour que votre enfant bénéficie de toute l'attention possible et des meilleurs soins au cours de son séjour.

L'équipe pluri-professionnelle vous proposera un projet de prise en charge adapté à sa personnalité et à son âge.

Le Centre Hospitalier Isarien, Établissement Public de Santé Mentale de l'Oise poursuit une démarche d'amélioration continue de la qualité des soins, qui implique l'ensemble des personnels, mais aussi les usagers, les parents, et les accompagnants familiaux qui jouent, comme vous, un rôle déterminant dans l'entourage des patients.

Ce livret vous apportera nombre d'informations pratiques et utiles pour faciliter le séjour et les progrès de votre enfant.

Nous sommes à votre écoute, n'hésitez-pas à nous solliciter.

1- PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CHI

Le Centre Hospitalier Isarien, EPSM de l'Oise est un établissement public de santé mentale. Il occupe une place essentielle dans le dispositif de soin.

Le Département de l'Oise est découpé en 10 secteurs de psychiatrie générale pour les adultes et en 2 secteurs de psychiatrie infanto juvénile.

Il dispose d'un large éventail de structures différentes permettant des soins hospitaliers et non hospitaliers.

2 - QU'EST CE QUE LA PSYCHIATRIE INFANTO JUVÉNILE

C'est une spécialité médicale qui s'adresse aux enfants et aux adolescents présentant des difficultés psychologiques ou des pathologies psychiatriques.

Pour répondre à ces troubles psychiques, l'équipe pluriprofessionnelle propose des prises en charge et des projets de soins adaptés et personnalisés.



3 - POUR VOUS RENDRE AU CENTRE HOSPITALIER ISARIEN



• Par la route



Site de Fitz-James :

Accès par la RN 31 sortie Fitz-James

Accès par la RN 16 avenue des Déportés direction Breuil le Sec

Site de Clermont de l'Oise :

Accès par la RN 31 sortie Clermont de l'Oise centre ville

Accès par la RN 16 rue Grévin

Site de Compiègne (Centre Psychothérapique Henri Theillou) :

Accès par la RN 31 direction ZAC de Mercières à proximité du Centre Hospitalier Intercommunal Compiègne/Noyen

• Par le train



Gare S.N.C.F. de Clermont de l'Oise

Accès Site de Clermont de l'Oise : distance 1 km

Accès Site de Fitz-James : distance 1,2 km (Les bus du réseau de transport du Pays Clermontois vous permettent d'accéder à l'établissement)

Gare S.N.C.F. de Compiègne

Accès au Centre Psychothérapique Henri Theillou : distance 5,3 km

Des taxis sont en attente sur le parking de la gare. Des bus gratuits sont à disposition à Compiègne.

INFO

Les bus du TIC sont gratuits (sauf dimanches et jours fériés) et circulent 7 jours/7- Lignes de bus 1, 3 et 5

• Possibilités d'hébergement



Le Clermotel

Zone hôtelière d'Agnetz

60 rue des Buttes 60600 AGNETZ

03.44.50.09.90

AKENA

Zone hôtelière d'Agnetz

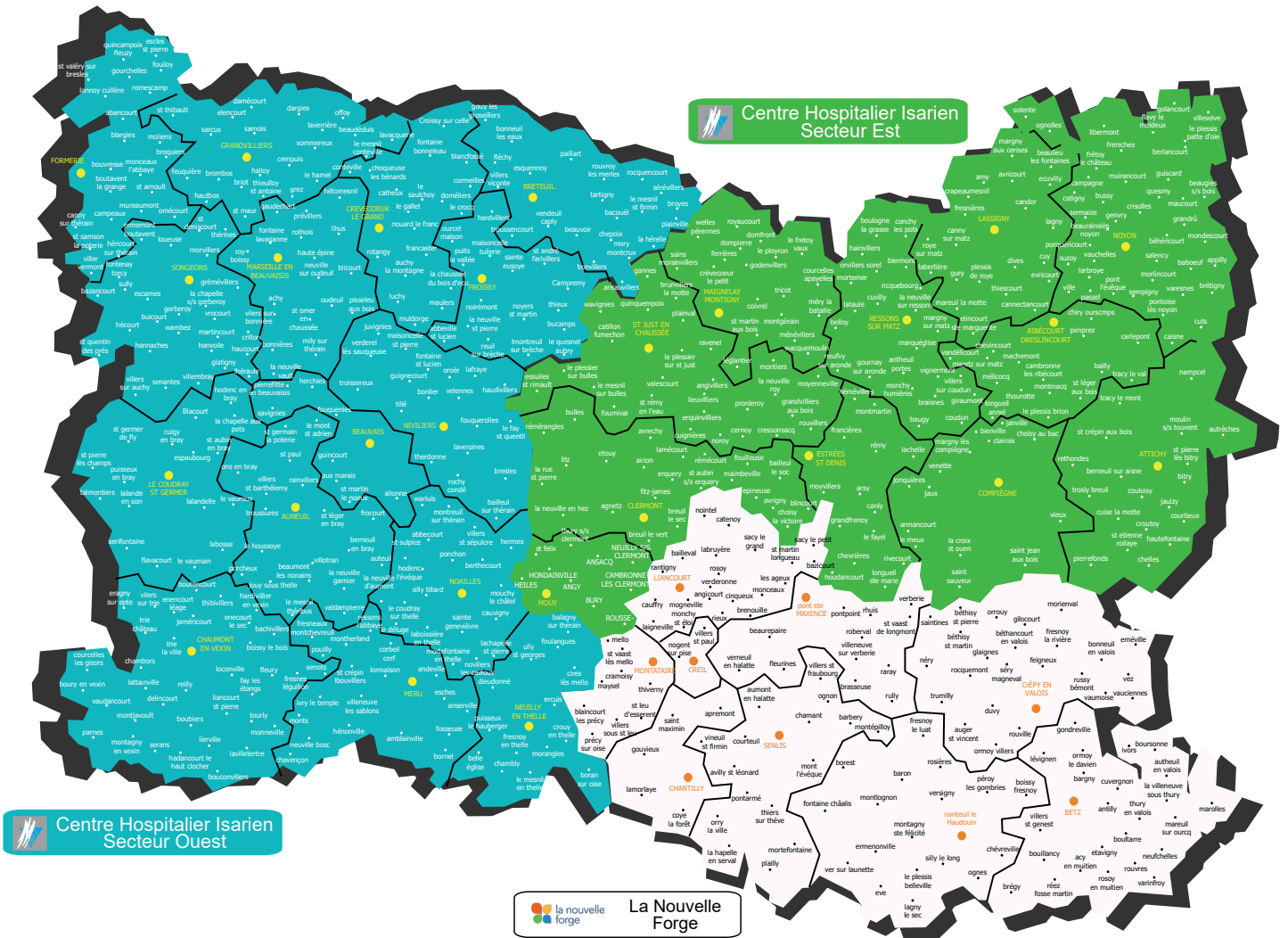
156 Rue des Buttes 60600 AGNETZ

03.44.50.69.59

Plan de localisation du pôle de la Psychiatrie Infanto Juvénile sur le site de Fitz-James



Carte des unités sectorielles et intersectorielles de la Psychiatrie Infanto Juvénile hors site de Fitz-James



4 - LES DISPOSITIFS DE SOINS

Le CHI dispose de structures d'accueil permettant une prise en charge diversifiée et adaptée aux enfants et adolescents.

4-1 Les structures sans hébergement

► Les soins ambulatoires

Ils s'organisent principalement autour de consultations et d'activités thérapeutiques.

Le Centre Médico Psychologique (CMP) est un centre de consultations dans une dynamique de prévention et de soin.



Le Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP) propose des soins en petit groupe ou en individuel.



► L'hospitalisation de jour

L'hôpital de jour accueille des enfants ou adolescents selon des rythmes modulables à la semaine, la journée ou demi journée.

L'équipe pluriprofessionnelle élabore pour chaque enfant un projet de soins personnalisé pouvant être étayer par une scolarité adaptée.

Chaque enfant bénéficie d'activités thérapeutiques spécifiques en groupe ou en individuel. Les ateliers sont diversifiés : piscine, poney, sport, dessin, travaux manuels, poterie, musique, jeux, contes...

Le séjour thérapeutique est un outil de soin, qui pourra être proposé à votre enfant.



4-2 Les structures avec hébergement

► L'hospitalisation temps plein : Unité Départementale d'Hospitalisation d'Adolescents (UDHA)

Située sur le site de Fitz-James et s'adresse à des adolescents dont l'état de santé nécessite des soins permanents (24h/24h).

Le rythme et la durée de l'hospitalisation sont variables et ajustés par l'équipe pluriprofessionnelle avec l'enfant et la famille.

L'activité thérapeutique répondant aux besoins repérés du jeune patient vient compléter la prise en charge au quotidien.



► **Unité d'Hospitalisation des Pré-Adolescents de l'Oise (UHPAO) :**
L'hospitalisation de semaine des pré-adolescents de l'Oise.

Cette hospitalisation de semaine est proposée à des pré-adolescents.

► **L'unité d'hospitalisation de semaine externalisée pour adolescents : Esterel**

Cette hospitalisation de semaine est proposée à des adolescents dans un projet de réinscription scolaire et social.

► **L'Accueil Familial Thérapeutique (AFT)**

L'AFT est une modalité d'hospitalisation en famille d'accueil à temps plein ou à temps partiel.



4-3 Autres dispositifs

Ces dispositifs de soins sont complétés par :

► **UFM**

C'est une équipe spécifiquement dédiée à un travail de lien avec des professionnels des secteurs : du sanitaire (service de pédiatrie), du social (service de ASE, MECS, ...), médico-social (ITEP, IME, ...), de l'éducation et du judiciaire.

Cette équipe a pour mission d'aller vers des équipes extérieures à l'établissement qui est en charge des enfants/adolescents pour lesquelles un avis psychiatrique est demandé.

Le but est d'évaluer des situations, proposer et orienter chacun vers l'accompagnement le mieux adapté.

Ce dispositif permet de contribuer à la dimension préventive à l'accès aux soins et à la gestion des situations d'urgences et de crises.



► **Équipe mobile périnatalité (EMP)**

Elle intervient sur la sollicitation des équipes soignantes (appels téléphoniques ou rencontres régulières). L'intervention de l'équipe de périnatalité peut se faire auprès des nouveaux nés et du/des parent(s) ou dans le cadre d'un travail conjoint de l'équipe soignante. L'équipe est joignable du lundi au vendredi en journée de 9h00 à 17h00.

► **L'unité d'enseignement**

Des professeurs des écoles spécialisés détachés de l'Éducation Nationale sont affectés dans le pôle de psychiatrie infanto juvénile. Ils proposent des actions pédagogiques spécifiques : scolarisation adaptée, aide à l'intégration et suivi scolaire. Ils sont associés à l'équipe pluri professionnelle et collaborent au projet personnalisé de l'enfant et de l'adolescent.

5 - L'ÉQUIPE PLURIPROFESSIONNELLE

► **L'équipe médicale du pôle**

Le médecin chef de pôle ainsi que les chefs de services sont responsables de l'organisation générale des soins. Un médecin somaticien peut intervenir en cas de nécessité.

► **L'équipe non médicale du pôle**

L'équipe pluriprofessionnelle est composée d'un cadre de pôle, de cadres socio éducatifs, de cadres de santé, de psychologues, d'infirmiers, d'aides soignants, de moniteurs éducateurs, d'éducateurs, de psychomotriciens, d'auxiliaires de puéricultures, d'assistants de service social, de professeurs des écoles, d'agents de service hospitaliers, d'assistants médicaux administratifs, d'une lingère. L'ensemble de ces professionnels contribue à la qualité des soins et à l'accueil de votre enfant.

► **Les personnels médico-techniques**

Le Centre Hospitalier Isarien, EPSM de l'Oise dispose d'une pharmacie et d'un service de consultations spécialisées : dermatologie, dentisterie, cardiologie, pédicurie, neurologie, ophtamologie, diététique, tabacologie. Ces services peuvent être sollicités si besoin.

6 - FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

► Documents à fournir à l'admission :

- Pièce d'identité des titulaires de l'autorité parentale ou du responsable légal.
- Pièce d'identité du mineur si possible.
- Livret de famille.
- Attestation de sécurité sociale ou Complémentaire santé solidaire
- Attestation de mutuelle ou Complémentaire santé solidaire en cours de validité.
- Assurance responsabilité civile.
- Grosse de jugement de divorce et droit de garde, le cas échéant.
- Carnet de santé.

► D'autres documents à remplir :

Certains documents pourront vous être présentés pour solliciter votre accord (droit à l'image, autorisations de sorties etc.)

7 - FRAIS D'HOSPITALISATION

► Le prix de journée

Est pris en charge par l'assurance maladie sous réserve de l'ouverture des droits et selon les cas à 80% ou 100%.

► Le forfait hospitalier

Correspond aux frais d'hébergement et d'entretien entraînés par l'hospitalisation de votre enfant. Celui-ci reste à votre charge. Il est donc fortement conseillé de vous rapprocher de votre mutuelle pour savoir si elle prend en charge ce forfait en psychiatrie et combien de jours par an. Le forfait hospitalisation est de 15€ depuis le 1^{er} janvier 2018.

(Tarifs du 1^{er} Mars 2024)

En hospitalisation complète ou placement familial :
859,96 € / jour + 15 € / jour de forfait journalier.

En hospitalisation partielle de jour ou de nuit :
764,73 € / jour.

La facturation de votre séjour dépend :

- Du nombre de jours d'hospitalisation.
- De votre prise en charge par l'assurance maladie obligatoire (80% ou 100% du prix de journée + Forfait Journalier).
- D'une prise en charge par la C2S.
- De votre adhésion à une mutuelle et à la prise en charge qu'elle délivre.

8 - VOS DROITS

La loi n°2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, l'Arrêté du 3 janvier 2007 relatif aux informations concernant la santé d'une personne.

La loi n°2002-305 du 4 mars 2002 relative à l'exercice de l'autorité parentale

► Information du patient et consentement

Toute personne a le droit d'être informée sur son état de santé. Cette information doit être faite avant et au cours de l'hospitalisation dans le cadre d'un entretien individuel.

Le consentement préalable du ou des titulaires de l'autorité parentale est requis lors de l'**hospitalisation libre** d'une personne mineure.

Il vous sera demandé, en tant que titulaire de l'autorité parentale, de signer le consentement aux soins. Vous pourrez désigner un médecin qui recevra, avec votre accord, la lettre de liaison à la sortie

En cas d'hospitalisation sous contrainte, l'information demeure obligatoire pour les mineurs placés dans le cadre de :

- Soins Psychiatriques à la Demande du Représentant de l'État (SPDRE)

Sur arrêté préfectoral visant l'article L.3213-1 du code de la Santé Publique

Ou

- Ordonnance de Placement Judiciaire (O.P.P)

Sur décision judiciaire (Loi du 04/03/2002)

► Accès au dossier

Le dossier informatisé de votre enfant comporte toutes les informations utiles sur son état de santé. L'ensemble de ces informations est soumis au secret professionnel.

La loi vous autorise à accéder aux informations médicales communicables du dossier, sur demande écrite auprès de la Direction. Les pièces peuvent vous être communiquées soit directement, soit par l'intermédiaire d'un médecin.

Cependant, la réglementation accorde au mineur un droit d'opposition à l'accès direct de ses parents à son dossier (article L1111-7 du Code de la Santé Publique).

► Règlement Général sur la protection des données

Vos données collectées font l'objet d'un traitement conforme aux obligations applicables notamment prévues par le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) du 27 avril 2016 et la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée.

Responsable de traitement

Le Centre Hospitalier Isarien est responsable de traitement de vos données personnelles.

Données personnelles traitées

Lors de la prise en charge, l'établissement est amené à traiter vos données d'identité, de santé, médico-administratives ainsi que parfois vos données financières et sociales.

Légalité du traitement

Les traitements mis en oeuvre reposent soit sur une obligation légale ou réglementaire imposée à l'établissement, soit sur un intérêt légitime de l'établissement, soit sur l'exécution d'une mission d'intérêt public.

Finalités des traitements

Les informations recueillies lors de votre consultation ou votre hospitalisation le sont uniquement dans un objectif de prise en charge et éventuellement d'un accompagnement social.

Destinataires des données

L'ensemble des agents est susceptible d'avoir accès à vos données, dans la limite de leurs attributions respectives et pour les finalités rappelées ci-dessus.

Des échanges d'informations peuvent être effectués avec différents acteurs de la prise en charge, ainsi qu'avec les sous-traitants et partenaires de l'établissement.

Les autorités de police, judiciaires ou administratives (ARS, CNIL, Commissaires aux comptes), dans le cadre de leurs pouvoirs d'enquête sont également susceptibles d'avoir accès à vos données personnelles.

Conservation de vos données

Les données collectées sont conservées pendant une durée limitée, définie en fonction des finalités de chaque traitement des données, de la réglementation en vigueur et des règles définies par la CNIL et les Archives départementales de l'Oise.

Ainsi, conformément à la réglementation en vigueur (article R1112-7 du Code de la santé publique), votre dossier médical est conservé :

- 20 ans à compter du dernier séjour ou de la dernière consultation;
- jusqu'au 28^{ème} anniversaire des enfants de moins de 18 ans ;
- 10 ans à compter de la date du décès.

La sécurité de vos données personnelles

L'établissement met en place l'ensemble des mesures organisationnelles et techniques nécessaires à la sécurité du système informatique. Un responsable de la sécurité, des systèmes d'information (RSSI) a été nommé en son sein, expert qui garantit la sécurité, la disponibilité et l'intégrité du système d'information et des données, en liaison étroite avec le Délégué à la protection des données (DPO).

Pour toute question à ce sujet ou pour exercer les droits susvisés, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données (en joignant la copie de votre carte d'identité) :

- Par courriel à l'adresse suivante : dpo@chi-clermont.fr
- Par courrier à l'adresse suivante : Centre Hospitalier Isarien EPSM de l'Oise, Délégué de la Protection des Données - 2 rue des Finets 60607 Clermont de l'Oise Cedex

Vous disposez, en tout état de cause, du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle. En France, l'autorité de contrôle est la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (adresse postale : 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07 - Téléphone : 01 53 73 22 22 - Site : www.cnil.fr)

► Evènement sanitaire indésirable

Evènement sanitaire indésirable

Un évènement sanitaire indésirable est un événement non souhaité qui peut affecter la santé d'une personne. Il peut concerner un acte de soins ou faire suite à l'exposition à un produit. Si vous estimez être victime d'un évènement sanitaire indésirable, vous pouvez le déclarer sur le portail suivant :

<https://signalement.social-sante.gouv.fr/>

Signaler est un acte citoyen qui bénéficie à tous.

9 - LE SÉJOUR

► Les repas

Une restauration de qualité, élaborée par notre équipe de diététiciennes et cuisiniers est proposée à votre enfant.

Si, en raison de la santé de votre enfant, le médecin lui prescrit un régime alimentaire, une diététicienne veillera à son application et se déplacera auprès de votre enfant.

Des menus sont également proposés pour permettre le respect des pratiques religieuses.

► Le culte

Conformément au principe de laïcité, aucune personne ne peut faire l'objet de discrimination dans l'accès à la prévention et aux soins. Quelles que soient vos croyances, vos origines, vous serez pris en charge de la même façon dans l'établissement.

L'établissement garantit la libre pratique de votre culte mais ne doit pas porter atteinte au bon fonctionnement du service.

Vous pouvez demander la visite d'un représentant du culte de votre choix. Les équipes soignantes vous transmettront la liste et les coordonnées des différentes représentations des cultes et une affiche spécifique est à votre disposition.

► Effets personnels - linge

L'établissement fournit et entretient le linge hôtelier. Il vous est demandé d'apporter le linge personnel de votre enfant, marqué. Autant que possible, il vous sera demandé de l'entretenir. Prévoyez le nécessaire de toilette pour votre enfant.

► Identification

Un numéro d'identification appelé IPP est attribué à chaque patient. Ce numéro que vous conserverez tout au long de votre prise en charge est primordial pour votre suivi médical. Aussi, tout au long de votre prise en charge, les professionnels vérifieront de manière répétée votre identité pour la sécurisation de votre prise en charge. Un bracelet d'identification vous sera proposé. N'hésitez pas à nous signaler toute erreur ou changement de situation vous concernant.

► Inventaire

À votre arrivée, il est procédé à un inventaire de vos effets personnels et objets de valeur. Si vous décidez de les conserver, l'hôpital décline toute responsabilité.

► Règles de vie

Les règles de vie institutionnelles sont affichées dans chaque unité.

► Règlement intérieur

Le règlement intérieur peut être consulté sur demande en vous adressant au cadre du service ou sur internet.

► Traitement médicamenteux

Si votre enfant bénéficie d'un traitement prescrit par votre médecin traitant ou un spécialiste, nous vous demandons de vous rapprocher de l'équipe soignante afin de respecter la réglementation en vigueur d'administration des traitements.

► Alcool, produits toxiques ou illicites

L'introduction, la conservation et la consommation de boissons alcoolisées et de produits illicites sont rigoureusement interdites.

► Tabac

Pour votre confort, votre sécurité et celle de vos voisins, il est formellement interdit de fumer dans l'ensemble des bâtiments y compris chambres et lieux collectifs. L'utilisation de la cigarette électronique est soumise à la même interdiction ainsi que le CBD. Toutefois, une tolérance vous permet de fumer à l'extérieur des bâtiments, dans la cour et le parc. Si vous souhaitez arrêter de fumer, parlez-en à l'équipe médicale et soignante.

► **Les visites**

Elles sont formalisées lors du premier entretien avec le médecin de l'unité et organisées avec l'équipe accueillant votre enfant.

► **Respect de la vie privée**

Le personnel est soumis au devoir de discrétion, de réserve et au secret professionnel sur toutes les informations vous concernant. Le respect du secret professionnel et médical interdit de donner des informations par téléphone, il convient d'en avertir vos proches.

► **Téléphone et téléphone mobile**

Vous pouvez recevoir des communications téléphoniques dans la mesure où cela ne gêne pas le fonctionnement du service. Cette liberté peut néanmoins être restreinte pour des raisons thérapeutiques. Des dispositions particulières à l'utilisation de téléphone mobile vous seront indiquées. En cas de vol ou de perte, l'établissement décline toute responsabilité.

► **Droit à l'image**

Quel que soit le mode photographique (appareils photos, portables), il est interdit de prendre d'autres patients et professionnels en photo (législation sur le droit à l'image). La responsabilité des représentants légaux est engagée.

► **Accueil Orientation Vigilance**

Il existe dans l'établissement une équipe Accueil Orientation Vigilance (AOV) qui a pour mission de vous orienter lors de vos déplacements.

► **Sécurité incendie**

Un plan d'évacuation est affiché dans tous les lieux de soins.

► **Prise en charge de la douleur**

La prise en charge de la douleur est une préoccupation quotidienne des équipes soignantes. Celles-ci sont présentes pour l'évaluer et y répondre.

► **Isolement et Contention**

Les mesures d'isolements et de contentions sont des mesures de derniers recours. Ces mesures prennent en compte l'évaluation bénéfice/risque dès que toutes les alternatives n'ont pas permis l'apaisement. Dorénavant, pour toute mesure d'isolement et de contention dépassant les seuils réglementaires, le juge des libertés et de la détention sera informé et vous et votre entourage pouvez le saisir pour demander la main – levée.

► **Infections hospitalières**

La vie à l'hôpital présente un risque infectieux et l'établissement dispose d'une commission spécifique de lutte contre les infections associées aux soins qui surveille les infections de façon à mieux les contrôler, les prévenir et éviter leur développement et leur gravité.

10 - LA SORTIE

Les formalités de sortie pour un mineur

► **Demandeur**

- Détenteurs de l'autorité parentale et/ou sur proposition médicale.

► **Date**

- À définir d'un commun accord entre le patient, les détenteurs de l'autorité parentale, le médecin et l'équipe soignante.

► **Modalités**

- Signature du bulletin de sortie par les parents.
- Bulletin de situation à disposition auprès de la gestionnaire AGH.

Avant la sortie de votre enfant, le médecin vous donnera toutes les indications nécessaires pour la poursuite éventuelle de votre traitement, y compris des consultations dans un Centre Médico Psychologique.

L'assistant(e) du service social pourra vous accompagner dans vos démarches lors de la sortie de votre enfant.

11 - LES RECOURS

Au cours du séjour de votre enfant, en cas de contestation ou de réclamation.

Vous pouvez saisir le médecin chef de pôle, la Commission Des Usagers (C.D.U), le directeur de l'établissement ou le défenseur des droits.

12 - LA DÉMARCHE QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS

Toutes les équipes de l'hôpital concourent à la qualité du séjour de votre enfant, qu'il s'agisse des personnels médicaux, soignants, médico-techniques, des services techniques, de maintenance, du matériel et des bâtiments, de logistique hôtelière ou encore des services administratifs.

► **La politique qualité et gestion des risques**

La Direction de la Qualité, des Affaires Hospitalières et des Droits des Patients est en charge de la politique d'amélioration continue de la Qualité et de la Sécurité des Soins.

Cette politique a pour but d'évaluer et d'améliorer la prise en charge et la satisfaction des patients en y associant l'ensemble des personnels des différents secteurs d'activités ainsi que les représentants des usagers.

► **Évaluation de la satisfaction des usagers**

Au moment de la sortie de l'unité d'hospitalisation, l'établissement souhaite vous associer à l'amélioration des prestations de soins.

Vous avez donc la possibilité de remplir le questionnaire de sortie en fin d'hospitalisation.

► **La certification**

L'établissement est soumis, comme tous les établissements de santé, à une procédure d'évaluation externe effectuée par des experts visiteurs de la Haute Autorité de Santé (H.A.S.) qui concerne l'ensemble de son fonctionnement et de ses pratiques professionnelles.

► **Indicateurs Qualité**

L'établissement participe aux recueils des indicateurs Qualité nationaux (tenue du dossier, troubles nutritionnels...). Les résultats de nos indicateurs sont disponibles sur la plateforme Qualiscope accessible sur le site Haute Autorité de Santé (www.has-sante.fr)

L'ensemble des professionnels reste à votre écoute, n'hésitez pas à les solliciter.

Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.

Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.

Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.



Centre Hospitalier Isarien

Établissement Public de Santé Mentale de l'Oise



2 rue des Finets 60607 Clermont de l'Oise Cedex



www.chi-epsm-oise.fr



Centre Hospitalier Isarien EPSM DE L'OISE



Centre Hospitalier Isarien



03.44.77.50.00